

Nicollin SAS

1602 BUC DI

15/01/2024

Tél. : 01 39 56 32 57

Fax : 01 39 56 81 09

Facture N° : 241600057

Code client : C0029152

Révision tarifaire au 1er janvier 2024

+ 5% Location / Prestation diverse (bennes / grutages)

+ 6% Location / Forfait / Prestation diverse (bacs)

+ 7% Gravats / tonne

+ 7% Bois / tonne

+ 6% Déchets végétaux / tonne

+ 15euros HT / tonne DIB

Siège social et administratif

37-39, rue Carnot - B.P. 106

69192 SAINT FONS CEDEX

Tél. : 04 72 89 05 60

Fax : 04 78 70 49 59

S.A.S. au capital de 225 000 €

Siret 775 644 149 00236 - NAF 3811 Z

N° TVA CE : FR 41 775 644 149

ORIGINAL,
IMPRIMEE EN
NOIR ET BLANC

DALLOYAU - TRAITEUR

Chez TAKE A WASTE

24 Rue de Clichy

75009 PARIS (9ème Arrondissement)

FRANCE

N° TVA : FR66562106385

Page 1 sur 2

DESIGNATION DES SERVICES	Qté	Prix Unitaire	Tx TVA	Montant H.T.	Tarif avec Variation	Montant HT avec Variation	Impact Variation Gasoil
Chantier COLLECTE DE BAC 22 RUE WOLFENBUTTEL 92310 SEVRES Prestations Octobre 2023							
Bon N°: 160210230811 du 06/10/2023 Rotation Bac roulant client 340I	1,000	7,97	20,00	7,97	7,97	7,97	0,0000
Bon N°: 160210230812 du 06/10/2023 Rotation Bac roulant client 660I	3,000	12,10	20,00	36,30	12,10	36,30	0,0000
Bon N°: 160210231825 du 13/10/2023 Rotation Bac roulant client 340I	1,000	7,97	20,00	7,97	7,97	7,97	0,0000
Bon N°: 160210231826 du 13/10/2023 Rotation Bac roulant client 660I	4,000	12,10	20,00	48,40	12,10	48,40	0,0000
Bon N°: 160210232946 du 20/10/2023 Rotation Bac roulant client 340I	1,000	7,97	20,00	7,97	7,97	7,97	0,0000
Bon N°: 160210232947 du 20/10/2023 Rotation Bac roulant client 660I	4,000	12,10	20,00	48,40	12,10	48,40	0,0000

Le mode de règlement est prévu dans les documents contractuels et/ou d'ouverture de compte. A défaut, les conditions générales de ventes inscrites au dos de la présente facture s'appliqueront. Pour les clients publics, les règles relatives au mode de règlement sont celles fixées par la réglementation en vigueur, applicable aux contrats conclus avec les pouvoirs adjudicateurs.

La facture mentionne toute réduction de prix acquise à la date de prestation de services et directement liée à cette opération de prestation de services, à l'exclusion des escomptes non prévus sur la facture (ord. du 1^{er} décembre 1986, art. 31, al. 3 modifié par la loi du 1^{er} juillet 1996).

Aucun report d'échéance ne sera accepté. Toute facture impayée à l'échéance prévue donnera lieu, à dater du premier jour suivant la date d'échéance, à des intérêts de retard calculés sur la base du taux d'intérêt légal augmenté de sept points et ce jusqu'au complet paiement des sommes dues.

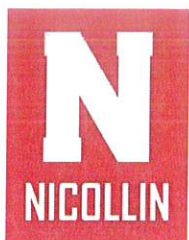
Dans le cadre d'un contrat public, les pénalités de retard pour paiement après la date indiquée sont calculées conformément aux documents contractuels. A défaut, il sera fait application du taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points (décret n°2002-232 du 21 février 2002).

Aucun escompte pour paiement anticipé. Si retard, seront appliquées des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal + indemnité forfaitaire minimale de 40 € pour frais de recouvrement + frais complémentaires sur justificatifs.

RIB de Paiement : BNP PARIBAS : FR7630004006290001003035803 – BNPAFRPPLPD
SOCIETE GENERALE : FR7630003022800002032060653 – SOGEFRPPXXX

Date
Centre
Facture N°
Client N°

Veuillez adresser votre règlement au
37-39, rue Carnot - BP 106
69192 SAINT FONS CEDEX
accompagné de ce pavillon



Nicollin SAS

1602 BUC DI

15/01/2024

Tél. : 01 39 56 32 57

Fax : 01 39 56 81 09

Facture N° : 241600057

Code client : C0029152

Révision tarifaire au 1er janvier 2024

- + 5% Location / Prestation diverse (benne / grutages)
- + 6% Location / Forfait / Prestation diverse (bacs)
- + 7% Gravats / tonne
- + 7% Bois / tonne
- + 6% Déchets végétaux / tonne
- + 15euros HT / tonne DIB

Siège social et administratif

37-39, rue Carnot - B.P. 106

69192 SAINT FONS CEDEX

Tél. : 04 72 89 05 60

Fax : 04 78 70 49 59

S.A.S. au capital de 225 000 €

Siret 775 644 149 00236 – NAF 3811 Z

N° TVA CE : FR 41 775 644 149

ORIGINAL,
IMPRIMEE EN
NOIR ET BLANC

DALLOYAU - TRAITEUR

Chez TAKE A WASTE

24 Rue de Clichy

75009 PARIS (9ème Arrondissement)

FRANCE

N° TVA : FR66562106385

Page 2 sur 2

DESIGNATION DES SERVICES	Qté	Prix Unitaire	Tx TVA	Montant H.T.	Tarif avec Variation	Montant HT avec Variation	Impact Variation Gasoil
Bon N°: 160210234120 du 27/10/2023 Rotation Bac roulant client 340I	1,000	7,97	20,00	7,97	7,97	7,97	0,0000
Bon N°: 160210234121 du 27/10/2023 Rotation Bac roulant client 660I	5,000	12,10	20,00	60,50	12,10	60,50	0,0000
Règlement par Virement au 15/02/2024							

Le mode de règlement est prévu dans les documents contractuels et/ou d'ouverture de compte. A défaut, les conditions générales de ventes inscrites au dos de la présente facture s'appliqueront. Pour les clients publics, les règles relatives au mode de règlement sont celles fixées par la réglementation en vigueur, applicable aux contrats conclus avec les pouvoirs adjudicateurs.

La facture mentionne toute réduction de prix acquise à la date de prestation de services et directement liée à cette opération de prestation de services, à l'exclusion des escomptes non prévus sur la facture (ord. du 1^{er} décembre 1986, art. 31, al. 3 modifié par la loi du 1^{er} juillet 1996).

Aucun report d'échéance ne sera accepté. Toute facture impayée à l'échéance prévue donnera lieu, à dater du premier jour suivant la date d'échéance, à des intérêts de retard calculés sur la base du taux d'intérêt légal augmenté de sept points et ce jusqu'au complet paiement des sommes dues.

Dans le cadre d'un contrat public, les pénalités de retard pour paiement après la date indiquée sont calculées conformément aux documents contractuels. A défaut, il sera fait application du taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points (décret n°2002-232 du 21 février 2002).

Aucun escompte pour paiement anticipé. Si retard, seront appliquées des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal + indemnité forfaitaire minimale de 40 € pour frais de recouvrement + frais complémentaires sur justificatifs.

H.T.	225,48 €
TVA 20,00	45,10 €
TVA	
TOTAL T.T.C.	270,58 €

TVA sur Encaissement

RIB de Paiement : BNP PARIBAS :

FR7630004006290001003035803 – BNPAFRPPLPD

SOCIETE GENERALE :

FR7630003022800002032060653 – SOGEFRPPXXX

Centre d'Exploitation :

Adresse Client :

NICOLLIN SAS

DALLOYAU - TRAITEUR

1602 BUC DI

Chez TAKE A WASTE

254 AVENUE ROLAND GARROS

24 Rue de Clichy

78530 BUC

75009 PARIS (9ème Arrondissement)

SIRET: 77564414900103

Date 15/01/2024
Centre 1602
Facture N° 241600057
Client N° C0029152

Veuillez adresser votre règlement au
37-39, rue Carnot - BP 106
69192 SAINT FONS CEDEX
accompagné de ce pavillon